Nom…….............................................. Prénom…………………………………………..

ci-après désigné « l'Auteur »,

cède à la Ville de Bourg-la-Reine ainsi qu’à son office du tourisme, ci-après désignée

« l’organisateur », le droit non-exclusif d'utilisation des photographies que la Ville sélectionnera à l’occasion de l’édition 2025 du « Concours photos : Capturez le printemps à Bourg-la-Reine » - qui se déroulera du jour de son lancement le jeudi 20 mars au samedi 21 juin 2025

**Article 1**

La présente cession de droits autorise l’organisateur à numériser, reproduire et diffuser les photographies sélectionnées sur tous supports numériques et papiers pour une durée non limitée. Les images seront principalement diffusées dans le magazine de la Ville (BLR MAG – tirage à 16 000 exemplaires) et sur le site Internet, les réseaux sociaux de la Ville, panneaux électroniques d’informations et par des affiches de l’organisateur. Le Lauréat pourra éventuellement voir sa photographie éditée sur la carte de vœux ou des invitations de l’organisateur.

**Article 2**

À cette fin, les photographies pourront être stockées par l’organisateur sur les supports de son choix pour une durée illimitée.

**Article 3**

La présente cession est consentie à titre gracieux, sans aucune contrepartie pécuniaire. L’organisateur n’utilisera pas les photographies dans un but commercial.

**Article 4**

Chaque reproduction de la photo, dans le titre, sera accompagnée de la mention du copyright constituée du nom de l’auteur. Les légendes et commentaires accompagnant le nom de l’auteur et sa photographie ne porteront pas atteinte à son image, sa réputation ou son honneur.

**Article 5**

En cas de litiges survenant dans le cadre du présent contrat, les parties s’efforceront de les régler à l’amiable. En cas de désaccord, les parties pourront saisir le tribunal territorialement compéte

Fait à Bourg-la-Reine, le ………………………………………………………………… 2025

L’auteur L’organisateur

Nom Prénom